

Le Bulletin de Saint-Lanne

octobre 2022



Commune de Saint-Lanne

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous.

Petit à petit, notre village reprend enfin ses activités traditionnelles et nous avons le plaisir de nous retrouver ensemble pour de bons moments partagés.

J'espère de tout cœur que la période Covid sera derrière nous mais il faut rester prudents.

Merci aux associations communales et à l'ensemble des bénévoles pour les moments très divers qu'ils nous ont proposés : une marche, un concours de pêche, la fête locale, la nuit des étoiles...et prochainement une soirée théâtre et une marche.

Côté municipalité, la restauration du beffroi est maintenant terminée et nous avons le plaisir d'entendre de nouveau nos cloches sonner.

Nous étudions l'aménagement du terrain à côté de l'église en parking car les places de stationnement sont très insuffisantes lors des manifestations.

Ces derniers mois, plusieurs personnes chères à notre cœur nous ont malheureusement quittées, emportées par la maladie ou par l'âge. Nous pensons bien à eux et nous rappelons nos bons moments ensemble.

Et nous n'oublions pas nos aînés actuellement en maison de retraite.

Pour plus de réactivité, nous avons fait le choix de vous diffuser des informations régulières par SMS et par mail. N'oubliez pas de donner vos coordonnées à la Mairie et de les actualiser au besoin. Nous espérons que ce système vous convient. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

A très bientôt lors des prochaines manifestations !

Bonne lecture à tous.

Sandrine Santacreu



JEAN-PIERRE DEFAY**MAIRE DE SAINT-LANNE 2008 – 2014****IN MEMORIAM**

Jean-Pierre DEFAY, notre ancien Maire nous a quitté.

Arrivés à Saint-Lanne en 2000, Jean-Pierre et Joëlle son épouse ont rapidement pris leurs repères et se sont investis dans les associations locales en tant que bénévoles. Côté municipalité, Jean-Pierre a d'abord été élu conseiller municipal puis notre Maire de 2008 à 2014. Tous deux ont ensuite fait le choix de profiter d'une retraite bien méritée en Charente-Maritime mais la maladie est arrivée. Jean-Pierre l'a combattu courageusement mais il a quitté les siens fin d'année 2021.

Nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa disponibilité, son implication et les réalisations durant son mandat. Nous garderons tous les bons moments passés ensemble et notre amitié indéfectible.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Sont présentées dans ce recueil les décisions du conseil municipal prises depuis l'édition du Bulletin 2021.

Les principales décisions prises sont présentées en termes simplifiés ; seuls les procès-verbaux des séances, disponibles sur www.saint-lanne.fr/le-conseil-municipal/deliberations/ ou sur demande à la mairie, ont effet juridique.

Séance du 12 octobre 2021

Acceptation d'un don pour les travaux de l'église : Madame Simone DUTOYA, fille de Gilberte BRET et Théodore LARTIGAU (ayant habité et récemment inhumés à Saint-Lanne), a souhaité faire un don spontané de 300 € pour participer au financement des travaux de l'église. Les élus acceptent ce don, s'engagent à l'utiliser pour le financement des travaux de l'église et remercie Mme DUTOYA pour son initiative.

Subvention pour l'école de Madiran : L'école de Madiran est actuellement gérée par la Communauté de Communes Adour Madiran. Auparavant, les communes versaient une participation par enfant à la commune de Madiran pour les frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, aucune cotisation n'est appelée mais les communes du 64 qui ne font pas parties de la communauté de communes, ont souhaité verser une subvention directement à l'école de Madiran pour les aider à financer leurs projets éducatifs. Castelnau et Madiran en ont fait de même. Une enfant de Saint-Lanne va à l'école de Madiran.

Les élus décident de verser une subvention de 100 € à l'école de Madiran.

Convention de mise à disposition des salles communales : L'association « Théâtre For Rêveurs » dont le siège est à Saint-Lanne, a sollicité la commune pour la mise à disposition de la salle de réunion et du foyer pour organiser les répétitions de leurs pièces.

Compte-tenu de la périodicité de la mise à disposition, le Conseil valide la convention et demande à Mme le Maire de la soumettre à l'association pour approbation.

Corinne CIBIN, membre de l'association et conseillère municipale ne prend pas part au vote.

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière : Au cimetière, certaines concessions perpétuelles ne sont ni fleuries, ni entretenues et semblent en état d'abandon. Mme le Maire propose de lancer une procédure pour la reprise desdites concessions qui devront être recensées.

Le Conseil accepte et autorise Mme le Maire à lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Programmation travaux du SDE pour 2022 : Comme chaque année, le SDE propose aux communes de s'inscrire pour des travaux de sécurisation, renforcement, d'énergies renouvelables...

Pour cet exercice, le Conseil demande au SDE d'étudier le remplacement de fils nus en torsadés sur la ligne allant du lieu-dit Castet au lieu-dit Pénas et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches.

Séance du 2 février 2022

La séance est précédée par une minute de silence en mémoire de Jean-Pierre DEFAY, Maire de la Commune de 2008 à 2014, qui nous a quittés en décembre 2021.

SIAEP de la Rivière Basse – Changement de Siège : Pour des raisons pratiques (présence de secrétariat etc) le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Rivière Basse souhaite transférer son siège de Castelnau-Rivière-Basse à la mairie de Lascazères. Le Conseil se prononce favorable.

Demande de Subvention FAR 2022 auprès du Conseil Départemental : Le Conseil autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer l'installation de rideaux occultants dans la salle de réunion à hauteur de 70% du devis reçu de 1700 €.

Séance du 13 avril 2022

Approbation du Compte de Gestion 2021, du Compte Administratif 2021 et Affectation des Résultats : Le conseil approuve les comptes de la commune présentés par Madame le Maire (v. page 8).

Vote de Taux de Taxes Communales pour 2022 : Le conseil décide de reconduire les taux de taxes appliqués en 2021 (v. page 9).

Vote des Subventions aux Associations pour 2022 : Le conseil décide de maintenir les conditions d'attribution décidées en 2020, à savoir de ne financer que les associations communales qui organisent les manifestations ou qui interviennent directement dans la commune. L'Association Théâtre pour Rêveurs s'est engagée à faire la première représentation de chaque pièce à Saint-Lanne.

Les subventions décidées :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Riscle :	100 €
Comité des Fêtes :	1000 €
Théâtre pour Rêveurs :	250 €
Coopérative Scolaire de Madiran	100 €

Vote du Budget Primitif 2022 : Le budget est adopté, voir page 8

Séance du 5 juillet 2022

Validation du Plan Communal de Sauvegarde : La commune est susceptible d'être exposée à des évènements de sécurité civile d'origine naturel et technologique de tous types. Il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

Le Plan de Sauvegarde est soumis aux élus. Il est approuvé et sera diffusé aux services de l'État.

Révision du tarif pour la Location du Foyer : Maintenant que l'utilisation du foyer redevient normale le Maire décide de transférer le bac de 240 litres actuellement au cimetière au foyer, et d'installer un nouveau bac de 120 litres au cimetière, ce qui correspondrait à l'usage actuel. Pour récupérer le surcoût, le tarif de location de la salle sera augmenté :

pour les Saint-Lannais à	50 €
pour les extérieurs à	170 €

Le tarif pour la location de la vaisselle reste inchangé. Le chauffage est facturé au réel.

Séance du 4 octobre 2022

Proposition de réduction de l'éclairage public : Vu l'augmentation considérable du coût de l'électricité et les consignes gouvernementales d'en réduire la consommation, le Conseil décide d'éteindre l'éclairage public à 22 heures le soir (contre 23h45 actuellement), et de ne plus allumer l'éclairage le matin. Le changement aura lieu d'ici la fin de l'année car l'intervention du SDE est nécessaire pour faire les réglages aux mécanismes.

En ce qui concerne l'éclairage de l'église, Madame le Maire est chargée de voir avec le SDE s'il est possible de l'équiper en LED (v.page 10).

Désignation d'un délégué élu pour la Commission de Contrôle des listes électorales : Rodrick HASELDEN est actuellement délégué « élu » de la commune pour cette liste. Ne résidant plus sur la commune, il est préférable de désigner un nouveau délégué et un suppléant.

Le conseil décide de désigner à l'unanimité :

Francis CAPMARTIN, délégué
Elisabeth PASCUAL, suppléante

En même temps Philippe MAURINO est désigné délégué « incendie et secours ».

Projets 2023 et demandes de subventions :

1 - Projet de parking et aménagement d'accès à l'église (v. page 11). Le Conseil autorise Madame le Maire à poursuivre le projet en faisant appel à un architecte et à solliciter les instances pour obtenir un maximum de subventions.

2 – Le Conseil autorise Madame le Maire à demander une aide financière au titre des amendes de police pour créer une signalétique de type « stop » à l'intersection du chemin de Marchandou et de la route de Cannet et à remplacer les panneaux d'entrée sur le territoire communale (certains ont été volés ou détériorés).

3 – Le Conseil autorise Madame le Maire à demander une subvention pour l'achat d'un nouvel équipement de sonorisation (deux enceintes, deux micros et pieds), car l'équipement actuel est défaillant.

4 – Madame le Maire a été sollicitée par Monsieur BUSIPELLI, co-président de la Société de Chasse qui souhaiterait la création et la mise à disposition d'une salle pour l'ensemble des associations communales afin d'être autonome et sans avoir à signer une convention et faire l'état des lieux lors de chaque utilisation. Il est proposé de créer la salle dans le petit foyer, ce qui entraînerait des coûts considérables (assainissement, électricité, plomberie) dont le devis s'élève déjà à plus de 11000 €, sans tenir compte des travaux de construction de cloison, de nouvelles portes, de l'isolation, de mise aux normes etc.....

Sachant qu'actuellement le foyer et la salle de réunion sont à la disposition des associations, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas créer une nouvelle salle. Cependant, le Conseil décide de simplifier le système de location des salles existantes pour les associations de la commune.

THEATRE
PAR LA COMPAGNIE AU FIL DES MOTS

Saynètes de
Georges COURTELINE



couples...
au bord de la
CRISE

Participation
libre !!!

Mise en scène par
Corinne CIBIN

SAINT-LANNE - FOYER
SAMEDI 22 OCTOBRE - 21H

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LES FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En séance ordinaire du 13 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants pour l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement :	+ 187 752,07 €
Excédent d'investissement :	+ 11 395,13 €
Soit un bilan de	+ 199 147,20 €

Le Budget Primitif 2022

TTC en € arrondi

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	
Excédent 2021	187 752	Charges à caractère général	81 971
Produits des services	300	Charges de gestion courante	25 468
Impôts et taxes	50 500	Charges financières	4 000
Dotations et Participations	34 929	Reversement de fiscalité (Fonds Garantie et com-com)	16 238
Revenus des loyers	10 000	Charges exceptionnelles	300
Autres revenus financiers	1	Ecritures comptables (Amortissements)	5 427
Produits exceptionnels	50		
Ecritures comptables (Amortissements)	5 145	Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	155 273
TOTAL	288 677	TOTAL	288 677

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	
Excédent 2021	5 275	Capital de la dette	9 960
Subventions	1 000	Ecritures comptables (Amortissements)	5 145
Virement de la section fonctionnement	155 273		
FCTVA	2 000		
Cautions	960	Dépenses d'investissement - Travaux	73 000
Taxe d'Aménagement	200		
Ecritures comptables (Amortissements)	5 427	Dépenses d'investissement – Réserve	88 150
Restes à réaliser	24 135	Restes à réaliser	18 015
TOTAL	194 270	TOTAL	194 270

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal a maintenu et voté les taux suivants :

- la taxe foncière sur le bâti 33,31 %
- la taxe foncière sur le non bâti 27,44 %

Le taux pour la taxe d'habitation n'est plus à délibérer puisque l'Etat a figé le taux (10,90%) et compense les communes à hauteur du montant attendu en lieu et place des foyers exonérés.

Concrètement, la recette fiscale attendue par la commune est de 58 585 € sachant qu'il faut restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources), 1 012 € à la communauté de communes pour attribution de compensation et 20 916 € de contribution suite au coefficient correcteur pour la Taxe d'Habitation.

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allégements : taxes foncières (bâti et non bâti) : 1 046 €.

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2022 s'élève donc à :

$$\begin{aligned} & \mathbf{58\,585\,\text{€} - 15\,226\,\text{€} - 1\,012\,\text{€} - 20\,916\,\text{€} + 1\,046\,\text{€}} \\ & = \\ & \underline{\mathbf{22\,477\,\text{€}}} \end{aligned}$$

REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE COMMUNAL



À la Toussaint 2021, une procédure de reprise des concessions qui semblent être en état d'abandon a été lancée.

Chaque concession recensée a été photographiée et un panneau a été apposé afin que les familles puissent contacter la Mairie.

Sans contact et à l'issue de cette procédure, les concessions seront remises en état et pourront être vendues.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Depuis le 5 juillet, la commune est dotée d'un plan communal de sauvegarde. Ce plan permet de s'organiser lors d'une gestion de crise : événement climatique important, séisme, accident avec pollution importante,...

Ce plan sera bientôt consultable sur le site internet de la Mairie (www.saint-lanne.fr) ou en Mairie.

Chaque élu sera le référent pour son quartier respectif.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui se sont portées volontaires ou qui ont bien voulu mettre du matériel à disposition si besoin.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de limiter la hausse du coût de l'énergie, Mme le Maire a proposé aux élus de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public.

Aussi, les lampadaires (équipés en ampoules LED) et la mise en lumière de l'église, seront uniquement allumés le soir jusqu'à 22H00 et l'église ne sera plus rallumée le matin.

SECURISATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal a demandé au Syndicat Départemental des Energies d'étudier la possibilité de sécuriser le réseau basse tension entre le bas du quartier Pénas et la maison de M. et Mme DESCATOIRE car le réseau est actuellement en fils nus, très vulnérables lors des intempéries et dangereux.

Le remplacement par du fil torsadé se chiffre à 60 000 € HT financés en totalité par le SDE65. Les travaux devraient se dérouler cette fin d'année.

Nous remercions le SDE pour cette sécurisation et les propriétaires qui permettent l'implantation des poteaux nécessaires dans leurs propriétés.

SAINT-LANNE SOUTIENT L'UKRAINE

À la suite de l'appel aux dons de l'association des Maires de France, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € pour venir en aide au peuple Ukrainien.

En parallèle, un appel aux dons pour des produits d'hygiène, alimentaires, vestimentaires, et de médicaments a été lancé et les produits ont été centralisés à la Mairie.



La Communauté de Communes Adour Madiran a organisé l'acheminement des produits.

Grâce à vous, plusieurs colis ont été livrés au point de collecte. Merci à tous. Merci également à ceux qui ont fait des dons financiers directement aux associations.

UN PROJET DE PARKING

Lors de chaque manifestation au foyer ou lors de chaque office à l'église, il est évident que le nombre de places de stationnement est très insuffisant.

Depuis de nombreux mois, le Conseil Municipal étudie la possibilité d'aménager le terrain situé à côté de l'église en parking. Pour cela, le CAUE et l'ADAC 65 apportent leur soutien à la Mairie pour l'étude.

Un accès à l'église et au cimetière est prévu depuis ce parking ainsi que la mise en conformité de l'accès à l'église.

Des demandes de financement seront déposées auprès des instances pour obtenir le maximum de subventions.

AUTOUR DE LA COMMUNE

Curage de fossés

Après plusieurs débordements importants qui ont raviné le chemin du Riou de la Serre et le chemin des Vignes, l'entreprise Aquitaine Transports a effectué un curage partiel aux endroits nécessaires et a créé un fossé supplémentaire.

L'entreprise BARSACQ a débouché une traversée du chemin du Riou de la Serre et nous avons débouché les ponts.

Nous rappelons aux propriétaires que chacun doit entretenir son entrée de parcelle, faute de quoi, les ponts seront levés pour permettre un écoulement normal des eaux pluviales.

Goudronnage

L'entreprise Acchini a effectué un revêtement partiel sur le Chemin de la Poutge et le Chemin de Guillan.

Du point à temps a été mis en place sur le Chemin de Maumusson et au Chemin de Pourquet.

Signalisation

Les agents du service technique communautaire ont scellé les panneaux signalétiques et effectué la maintenance de chacun. Ils ont également repeint le mobilier du terrain de pétanque.

Régulièrement, ils effectuent l'entretien du chemin de Huret derrière le cimetière, du terrain à côté de l'église, de la réserve incendie du Bidos et de quelques parcelles communales. Merci à eux.

Entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière

Nous souhaitons la bienvenue à Jérémy EMMITT qui effectue désormais l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et du cimetière.

RAPPEL Règles d'urbanisme

Pour mémoire, dès qu'une construction ou agrandissement de plus de 5 m², une création d'ouverture, une clôture, un changement de destination pour une pièce (garage en pièce à vivre par exemple), un changement de matériaux pour une toiture etc....est prévue, il convient de prendre contact au plus vite avec la Mairie afin de déposer la demande d'urbanisme nécessaire au besoin.

Aucun travaux ne doit commencer sans l'autorisation pré requise soit une Déclaration Préalable en Mairie (DP) soit un Permis de Construire (PC).

L'instruction des dossiers se fait désormais par les services du Pays du Val d'Adour à Maubourguet

Le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets (déchets verts, cartons, papiers, résidus pailleux...) à l'air libre est interdit.

Tout le monde est concerné : Particuliers, entreprises, exploitants agricoles, collectivités territoriales...

Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou peuvent servir de paillage ou compost pour les déchets verts.

En cas de non-respect, une amende de 450 € peut être appliquée. Dans certains cas exceptionnels prévus dans l'arrêté préfectoral en vigueur, les exploitants agricoles et viticoles peuvent bénéficier d'une autorisation. Pour cela, il faut contacter la Mairie.

Restauration de la pendule de l'église

John WEST a gentiment proposé de restaurer la pendule située à droite dans le cœur de l'église.

Désormais, nous pouvons l'entendre sonner pendant les offices.

Il a également réglé la pendule située dans la salle du Conseil.

Merci John de nous permettre de conserver ces éléments de notre patrimoine en état de fonctionnement !



Formation aux Gestes qui sauvent

Les sapeurs-pompiers de Riscle ont proposé aux habitants de se former aux gestes qui sauvent. Douze personnes ont répondu présentes et sont désormais sensibilisées à la gestion des hémorragies, des étouffements, mise en position latérale de sécurité, et massage cardiaque. La matinée s'est terminée avec l'utilisation du défibrillateur, désormais obligatoire dans les lieux ouverts au public.

Les participants ont vraiment apprécié cette formation qui fut un réel moment d'échanges, d'apprentissage ou de remise à niveau. La municipalité remercie les sapeurs-pompiers de Riscle pour cette initiative et leur disponibilité ainsi que les participants.



LA 43EME TRANSPYRENEENNE EST PASSEE PAR SAINT-LANNE

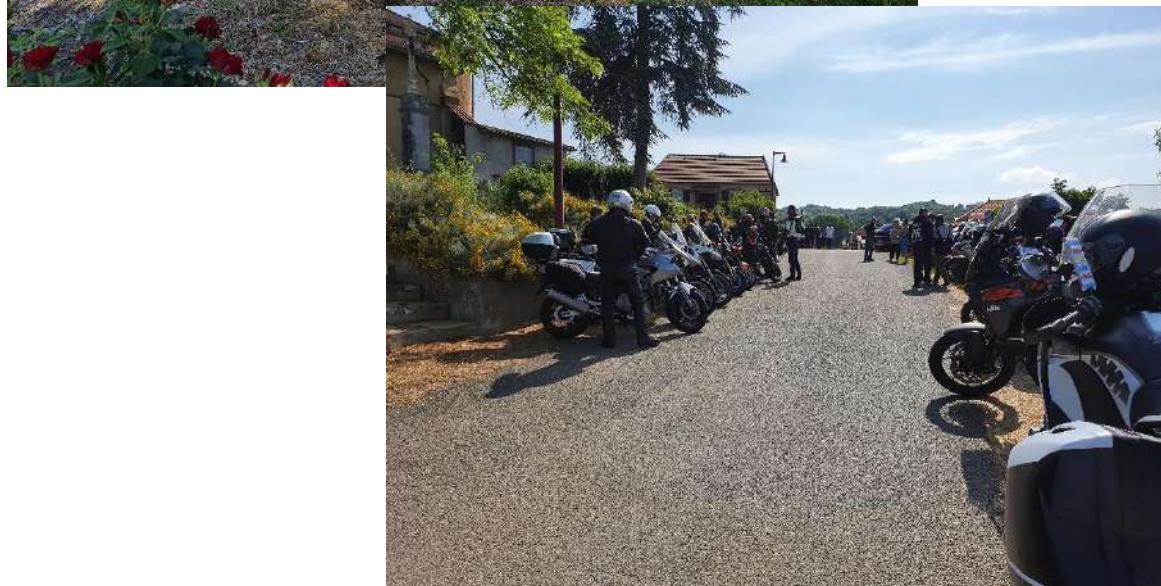
Le lundi de Pentecôte pas moins de 250 motos ont fait une halte au foyer de Saint-Lanne.

Après un périple de 3 jours entre Méditerranée et Océan Atlantique, les motards ont apprécié une petite pause avant la dernière ligne droite et une arrivée prévue à Toulouse dans l'après-midi.

Les habitants et passionnés ont pu profiter d'un musée à ciel ouvert avec une multitude de belles cylindrées.

C'est la deuxième fois que la Transpyrénenne fait un arrêt dans notre commune.

Les participants viennent des quatre coins de France et même du Maroc, de Suisse, Belgique, Allemagne...l'occasion pour chacun de retrouver les amis motards le temps d'un week-end et de découvrir le madiranais.



Le Nouveau Beffroi

Les travaux de remplacement du beffroi se sont achevés en début d'année. Les cloches sonnent de nouveau.

Pour mémoire, les travaux comprennent le remplacement de l'ancienne structure du beffroi qui datait de 1902, les mécanismes de la sonnerie (moteurs, poulies etc) et la mise aux normes de la protection parafoudre du clocher.





*Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à la commémoration de
l'Armistice 1918 qui aura lieu
le vendredi 11 novembre 2022 à 11h00
au Monument aux Morts*

NB : La Cérémonie se déroulera en conformité avec les règles sanitaires en vigueur à ce moment-là.

(voir www.saint-lanne.fr pour les dernières informations)

ÉTAT CIVIL

Naissances

Bienvenue à Eleanor et Romy chez Sabrina et Yohan BERGER le 17 août 2022.
Félicitations aux parents et à Kiara.

Décès

- René CAPMARTIN, le 7 septembre 2022 à l'âge de 85 ans.
- Jeannot POUMADÈRE, le 6 mai 2022 à l'âge de 82 ans.
- Evelyne ROUSSET née LAFEUILLE, le 1 mars 2022 à l'âge de 66 ans.
- Jeannot CAPBERBET le 2 décembre 2021 à l'âge de 87 ans.

LES NOUVEAUX ARRIVÉS À SAINT-LANNE

Bienvenue à :

- Kiara, Sabrina et Yohan BERGER au 738 chemin du Paradis
- Kim HERPIN au 720 route du Luc
- Janique THOREZ au logement de l'ancienne mairie n°2, 440 route de l'Église
- Susan EVANS et Peter ANSON au 1073 route du Luc



Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ars

Unité de gestion: SIAEP RIVIERE-BASSE

Exploitant: VEOLIA EAU CGE

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 14 septembre 2022 à 09h00 pour l'ARS.

Par le laboratoire: LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Nom et type d'installation:

STAT TRAITEMT DE HERES - (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau: Eau distribuee desinfectee

Nom et localisation du point de surveillance:

SORTIE TRAITEMENT - HERES (ROBINET EAU TRAITEE)

Code du point de surveillance: 0000000425

Code installation: 000425

Numéro de prélèvement: 00144498

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bulletin édité le lundi 26 septembre 2022

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.



Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11336
65013 TARBES Cedex 9

www.occitanie.ars.sante.fr



	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	274	µS/cm	200	1 100		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Nitrate (en NO ₃)	7,58	mg/L				50
SOMME DES PESTICIDES						
Total des pesticides analysés	<0,1	µg/L				0,5
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochloré	<0,05	µg/L				0,1
Alachlore	<0,02	µg/L				0,1
Métaalachlore	<0,005	µg/L				0,1
Métolachlore	<0,01	µg/L				0,1
MÉTABOLITES PERTINENTS						
ESA métolachlore	<0,02	µg/L				0,1
Métolachlor NOA	<0,05	µg/L				0,1
OXA alachlore	<0,02	µg/L				0,1
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
ESA acetochloré	<0,02	µg/L				
ESA alachlore	<0,02	µg/L				
ESA metazachlore	<0,02	µg/L				
OXA acetochloré	<0,02	µg/L				
OXA metazachlore	<0,02	µg/L				
OXA métolachlore	<0,02	µg/L				



Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11336
65013 TARBES Cedex 9

www.occitanie.ars.sante.fr



LES ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année le comité des fêtes a eu le plaisir de recruter de nouveaux bénévoles. Bienvenue à Adrien, Charlotte, Jonathan, Laura, Stéphane, Géraldine, Ericka, Thomas, Jean-Baptiste et Eva.

Après trois ans d'absence, le comité des fêtes a enfin pu organiser des manifestations.

- Le traditionnel concours de pêche du mois de mai fut un grand succès. Après 3h à taquiner les truites, petits et grands ont pu être récompensés grâce aux nombreux lots offerts par nos partenaires. Merci à eux.
- La matinée s'est poursuivie par une animation du Parc aux Rapaces de Saint-Lanne avec ses magnifiques oiseaux. Puis les convives ont partagé un repas. Tout le monde est reparti heureux.



- Le dernier samedi de juin plus de 100 convives se réunissaient pour la fête de notre village pour un repas, concocté par notre cuisinier plein de talent Christian Sempé.
« The Swingles » un groupe de jeunes musiciens plein d'énergie a une nouvelle fois mis le feu à la salle avec leur interprétation très swing de nombreux tubes des Beatles.

Le samedi 22 Octobre verra arriver un peu de culture avec une soirée théâtre animée par la compagnie « au fil des mots » qui nous interprétera « Couples au bord de la crise ». La participation sera libre au Chapeau. Pendant l'entracte, une vente de boissons et de gâteaux fait maison vous sera proposée. Venez nombreux.

Nous avons d'autres projets. Alors à bientôt.



LE COMITE DES FETES.



AUTOUR DU SAGET

Notre association créée en 2015, est née de rencontres et d'envies : mieux connaître l'histoire de Saint-Lanne et ses environs, mettre en commun des connaissances, des savoirs dans le respect des différences d'appréciation et d'opinions de ses adhérents. Annuellement nous organisons deux moments d'activités ouverts à tous :

- Une marche (automne ou printemps)
- Une journée ou week-end, rythmés par des activités (jeux, danses, visites par exemple) et une exposition ou un exposé. Ce second temps se clôture par un repas convivial.
- En partant des richesses de notre territoire, son agriculture et ses paysages, nous avons porté notre intérêt sur l'alimentation, la chasse, la vigne et le fromage en Rivièra-Basse et dans l'Occitanie.

Pour 2022, avec une sortie prudente de pandémie et la perte de deux amis très actifs dans notre association, nous avons choisi de maintenir et de reprendre les activités. Ainsi le 30 avril nous avons organisé une marche sur la commune qui a réuni 43 personnes. Le samedi 20 août une journée intitulée : Terre Eau Étoiles a réuni 70 personnes. Nous avons navigué sur l'Adour et nous sommes questionnés sur quelques problématiques très importantes en cette année de sécheresse, l'Eau , sa gestion . Puis nous avons marché en soirée pour aller écouter des contes et chanter en occitan chez Julie Batard, vigneronne saint-lannaise. Nous avons fini la nuit par une observation des étoiles. Cette journée, à nos yeux réussie et chaleureuse, nous permet de nous projeter sur 2023 avec envies et projets qui seront finalisés lors de notre Assemblée générale le mardi 13 décembre à 18h30.



D'ores et déjà, nous organiserons une marche pour le 6 novembre.

Nous donnons rendez-vous aux marcheurs, aux curieux. N'hésitez pas à partager avec nous ce prochain moment ou à nous rejoindre dans l'association.

Robert DELLERUE et Alain DUTILH

Contact au 05 62 35 45 33.

COMPAGNIE THEATRE FOR REVEURS

La Compagnie Théâtre For Rêveurs (Cie TFR), toute nouvelle sur le sol Saint-Lannais, a pour objectif de rendre la culture accessible dans nos campagnes. Elle a 2 activités principales : la création artistique et l'accompagnement des comédiens amateurs (ou professionnels) dans leur désir de découvrir le théâtre ou de perfectionner leurs compétences d'acteurs.

Reconnaissante de l'implication, du soutien et du partenariat avec la Municipalité et le Comité des fêtes, elle les remercie, entre autres pour le prêt de la salle communale qui lui sert de lieu de répétition.

Après ces années difficiles durant lesquelles la COVID nous a impacté, la Cie TFR a enfin repris ses activités pour la saison 2021-2022.

Pour la partie création, 2 pièces sont en cours de réalisation :

« *2 Femmes* », de Claude BROUSSOULOUX avec Aline FISCHER, et Corinne CIBIN accompagnées de Tatiana NERAUD (direction d'acteurs).

Les comédiennes répètent à raison d'une fois par semaine au Foyer Communal. Comme convenu avec la Municipalité, cette pièce sera jouée au printemps 2023, pour la première sur le sol de Saint Lanne en partenariat avec le Comité des Fêtes.

« *Je préfère qu'on reste amis* », de Laurent RUQUIER avec Aline FISCHER et Laurent JUNCA, accompagnés de Corinne CIBIN pour la mise en scène et direction d'acteurs.

La mise en scène débutera lorsque la pièce précédente sera prête.

Pour la partie apprentissage, la Cie TFR anime plusieurs ateliers, via Corinne CIBIN, comédienne professionnelle et professeur de théâtre :

Au Centre de loisirs de Maubourguet.

De janvier à juin, les lundis et jeudis, dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

L'atelier a pour but d'aider par le biais du théâtre, des enfants de l'école de Maubourguet ayant des difficultés. Atelier mené en lien avec les enseignantes et parents d'élèves.

Association ASEI Centre Roland Chavance (Lascazères 65).

En partenariat avec l'association **Au fil des mots** de Madiran, la Cie est intervenue tout au long de l'année pour un groupe d'adolescents. Un spectacle a été produit le vendredi 1er juillet, en première partie de l'atelier adultes de Madiran. Plus de 100 personnes étaient présentes ce soir-là et ce spectacle fut une grande réussite du côté de l'ASEI, mais aussi pour l'association Au fil des mots.



Foyer Rural de Lembeye.

Pour le compte de l'Association qui gère le Foyer rural de Lembeye, 2 interventions hebdomadaires ont eu lieu pour les 17 enfants inscrits, les mardis de 16h30 à 17h30.

Le spectacle préparé durant la semaine a été joué le 26 mars, le 2 avril et le 26 juin 2022 au Foyer rural de Lembeye (pièces).

Au Fil Des Mots à Madiran.

Pour le compte de l'association Au fil des mots, intervention tous les mardis de 18h30 à 20h30 pour le groupe adulte (6 comédiens) pour la mise en scène du spectacle « ***couples au bord de la crise*** », joué le 19 mars pour l'EHPAD d'Ossun, le 14 mai à Rabastens, le 11 juin à Omex, le 1^{er} juillet à Madiran et le 16 juillet à Vic en Bigorre.

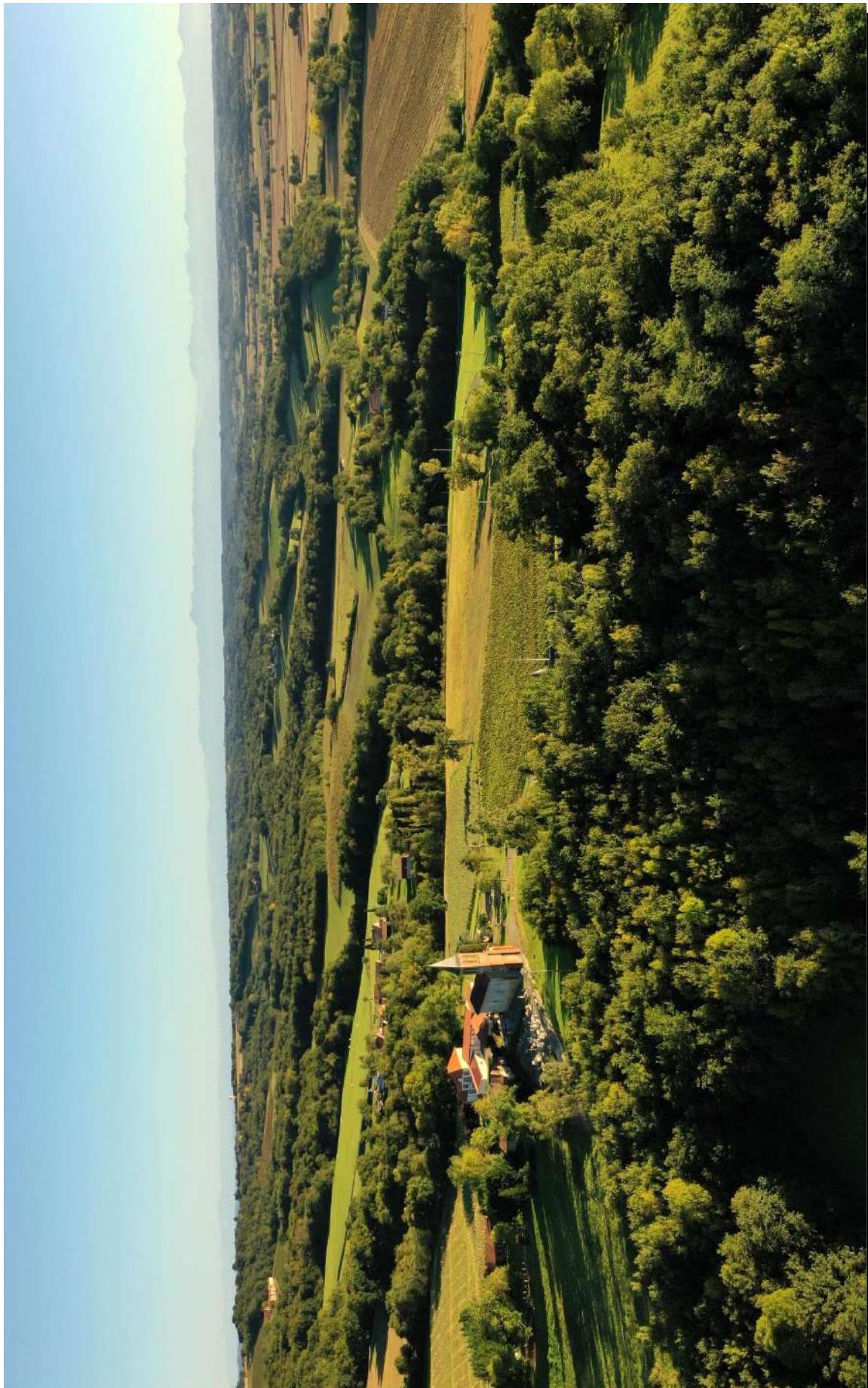
En marge des ateliers, la Cie TFR intervient également pour des mises en scène, tout au long de l'année (hors vacances scolaires) pour plusieurs groupes de théâtre amateur dont la troupe adulte de Madiran de l'association Au Fil Des Mots, partenaire de la Cie TFR.

La saison 2022-23 qui débute s'annonce encore plus riche que la précédente, grâce à la forte implication de nos partenaires pour faire connaître nos actions. Ainsi, le nombre de participants aux ateliers existant augmente, et de nouveaux ateliers sont en train de voir le jour sur le territoire, notamment à Riscle (enfants) et à Vic-en-Bigorre (enfants et adultes) toujours en partenariat avec Au Fil des Mots.

...A suivre !

PS : nous serons de retour sur les planches le 22 octobre 2022 et au Printemps 2023 dans notre jolie commune ! Nous vous espérons très nombreux !





Saint-Lanne vue du ciel

Photo: Laurent LAINÉ, Viella